

www.notretemps.com Pays : France

Dynamisme: 42

Date : 11/06/2021 Heure : 08:35:41

Journaliste : Paule Valentine

Page 1/3

Visualiser l'article

Prendre sa retraite plus tôt pour gagner plus, c'est possible!



Travailler un an de plus pour éviter la pénalité Agirc-Arrco, pourquoi pas? Autre stratégie futée: liquider sa retraite et cumuler avec son travail pendant un an. C'est le choix malin de Nathalie.

Des projets plein la tête, Nathalie se rapproche de l'âge de la retraite et commence à faire ses calculs. Propriétaire de son appartement, elle perçoit un salaire net de 2500€. À 59 ans , elle a calculé que, en ajoutant les 16 trimestres pour ses 2 enfants, elle totalisera 169 trimestres à 62 ans. Or, il lui en faut 168 pour avoir le taux plein. Nathalie pourra prendre sa retraite sans décote dès l'âge légal de 62 ans.

•Travailler an de plus pour éviter le Malus de 10%?

Plus que 3 ans... Mais une chose la chiffonne: si elle arrête de travailler dès qu'elle a droit au taux plein, l'Agirc-Arrco appliquera un malus de 10% pendant 3 ans sur sa retraite complémentaire. Qu'à cela ne tienne, son travail lui plaît, elle va donc poursuivre son activité pendant un an! En prenant sa retraite un an après le moment où elle atteint le taux plein, elle s'assure l'annulation de la pénalité sur sa pension complémentaire et une majoration de 5% de sa retraite de base.

•Une option plus favorable: cumuler emploi et retraite, à condition d'avoir le taux plein

Tous droits réservés à l'éditeur SAPIENDO 352820227



www.notretemps.com

Pays: France Dynamisme: 42

Page 2/3

Visualiser l'article

Date: 11/06/2021 Heure: 08:35:41

Journaliste: Paule Valentine

Ayant eu une carrière dense avec des employeurs multiples, elle a choisi de contacter le cabinet Sapiendo retraite pour obtenir une vérification de ses relevés de carrière et des simulations précises. La suggestion de ce dernier l'a interloquée : plutôt que repousser l'âge de départ pour éviter la pénalité en travaillant un an de plus, pourquoi ne pas liquider sa retraite à 62 ans et faire du cumul emploi retraite pendant un an?

• Nathalie engrange un an de pension en plus

Certes, Nathalie subira un malus de 10 % pendant 3 ans sur sa retraite complémentaire, mais elle engrangera sa retraite pendant un an de plus. Les simulations montrent que ce résultat lui est plus favorable pendant 20 ans. L'autre stratégie consistant à travailler un an de plus pour annuler le malus, sans cumul emploi retraite, ne devient plus rentable que si Nathalie vie au-delà de 82 ans.

SOUTENEZ NOTRE TEMPS: 2,25€ / mois

S'abonner, c'est soutenir une presse de qualité avec des journalistes qui vous informent, vous guident, vous accompagnent chaque mois, pour prendre les bonnes décisions!

Droit, santé, argent, culture, loisirs, jeux...Notre Temps saura, c'est certain, répondre à vos besoins et préoccupations journalières.

Voir les offres d'abonnement

« Notez que ce constat ne vaut que parce que Nathalie a le taux plein à 62 ans, précise Mathieu Trompas, consultant chez Sapiendo. À défaut, elle ne pourrait pas bénéficier du cumul intégral (sans plafonnement de revenus) qui est réservé aux retraités bénéficiant du taux plein. Dans ce cas, elle aurait intérêt à envisager une autre stratégie ».

Comparons les deux options : pourquoi Nathalie va gagner plus, pendant 20 ans

Âge de départ 62 ans 63 ans Argent en plus

Règles applicables Taux plein – Malus de 10%5% de surcote sur retraite

pendant 3 ans sur Agirc-de base

Arrco

Pas de malus

2095€ Montant total des retraites2000€

(net/mois)

CNAV (régime de base) 1365€ 1445€

Agirc Arrco (régime635€ 650€

complémentaire)

Malus temporaire Agirc- 63,5€ Arrco (pendant 3 années)

69714€ 50280€ 19 434€

Tous droits réservés à l'éditeur SAPIENDO 352820227



www.notretemps.com

Pays : France Dynamisme: 42 Date: 11/06/2021 Heure: 08:35:41

Journaliste: Paule Valentine

Page 3/3

Visualiser l'article

Pension	de	retraite	totale
perçue à	65	ans	

Pension de retraite totale189714€ 175980€ 13 734€ perçue à 70 ans

Pension de retraite totale309714€ 301680€ 8 034€ perçue à 75 ans

Pension de retraite totale501714€ 502 800€ - 1 086€

perçue à 83 ans

Conclusion : à 75 ans, le montant total de retraite perçue est supérieur en la liquidant à 62 ans qu'à 63 ans, malgré le malus pendant 3 ans sur la retraite complémentaire Agirc-Arrco. À 83 ans, le montant total perçu est supérieur alors que la retraite a été versée pendant un an de moins.

Tous droits réservés à l'éditeur SAPIENDO 352820227